

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel Question écrite n° 79726

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur le personnel militaire affecté aux missions de défense des représentations diplomatiques françaises à l'étranger. Dans sa réponse à la question écrite n° 73571, les statistiques présentées au sujet des personnels affectés aux missions de défense des représentations diplomatiques françaises à l'étranger ne fait pas état de personnels issus de la direction générale de l'armement. Or ceux-ci sont présents dans de nombreuses représentations diplomatiques. Aussi, il lui demande soit de compléter les statistiques présentées à la question écrite n° 73571, soit d'expliquer le statut des personnels de la DGA en poste à l'étranger.

Texte de la réponse

Les données présentées dans la réponse à la question écrite no 73 571 du 10 février 2015 relatives aux indemnités de représentations diplomatiques françaises à l'étranger [1], omettaient en effet de mentionner les indemnités versées en 2014 au personnel relevant de la Direction générale de l'armement (DGA), affecté aux missions de défense à l'étranger. Ces données nécessitent donc d'être complétées : en 2014, 61 personnes relevant de la DGA ont perçu des indemnités de représentations diplomatiques françaises à l'étranger, dont le montant total s'élève à 7 217 672 euros. [1] Ces indemnités regroupent : l'indemnité de résidence à l'étranger, le supplément familial de solde à l'étranger, la majoration familiale à l'étranger et les indemnités représentatives de frais.

Données clés

Auteur: M. François Cornut-Gentille

Circonscription: Haute-Marne (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 79726

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mai 2015, page 3719

Réponse publiée au JO le : 1er décembre 2015, page 9640